



VOUS PRENEZ SOIN DE VOS PROCHES AU QUOTIDIEN, AÉSIO MUTUELLE VOUS APORTE UN COUP DE POUCE !

Parce que prendre soin de vous est essentiel, nous mettons à votre disposition des chèques CESU pour financer des heures d'aide à domicile. Vous pourrez ainsi en profiter pour vous occuper de vous : aller chez le médecin, pratiquer une activité... tout simplement prendre du temps pour vous.

En tant qu'aidant, en complétant ce formulaire, **vous recevrez 10 chèques CESU préfinancés de 10 € chacun pour vous octroyer du temps personnel.**



À QUOI SERVENT CES CHÈQUES CESU PRÉFINANCÉS ?

Le chèque CESU est un titre de paiement pour vous permettre de rémunérer une aide à domicile qui vient prendre soin de votre proche. Vous pouvez l'utiliser pour régler directement :

- **La facture d'une association ou d'une entreprise prestataire** agréée qui salarie votre aide à domicile.
- **Votre aide à domicile si vous êtes particulier-employeur** : que vous ayez recruté votre aide à domicile seul ou par l'intermédiaire d'une association ou une entreprise mandataire. En parallèle, vous déclarez et réglez les charges patronales au CNCESU.

Ce dispositif utilise les CESU DOMALIN émis par Natixis Intertitres, organisme agréé par la DGE.



COMMENT LES UTILISER ?

Les chèques CESU préfinancés sont disponibles sous deux formes :

- **Le format papier** : vous recevez un chéquier que vous pouvez utiliser pour régler « physiquement » votre service d'aide à domicile, en totalité ou en complément d'un autre moyen de paiement ;
- **Le format dématérialisé** : vous avez accès à un compte sur le site CESU DOMALIN, à partir duquel vous pouvez directement effectuer le règlement sur le compte bancaire de votre intervenant

Vous choisissez l'option qui vous convient le mieux !



COMMENT OBTENIR MES CHÈQUES CESU PRÉFINANCÉS ?

1. **Complétez le formulaire en page suivante** et retournez-le accompagné des deux justificatifs demandés soit par mail soit par courrier
2. **Après traitement de votre demande, nous commandons vos chèques CESU nominatifs** et vous les transmettons par courrier dès réception.
3. Vous pouvez alors **les utiliser quand vous le souhaitez.**

